



Paris, vendredi 13 février

Tempête NILS, la Macif est mobilisée aux côtés de ses sociétaires touchés par les intempéries

Suite aux violentes intempéries qui ont frappé le sud-ouest de la France cette nuit, la Macif met tout en œuvre pour accompagner au mieux ses sociétaires dans ces moments difficiles.

La Macif est pleinement mobilisée sur le terrain aux côtés de ses assurés pour répondre le plus rapidement possible à leurs besoins et accélérer les procédures d'indemnisation. A ce jour, la Macif a enregistré plus de 8 000 sinistres.

Afin d'accompagner au mieux ses sociétaires et accélérer la prise en charge des sinistrés, la Macif a pris des dispositions pour prendre en charge les déclarations de ses sociétaires.

De plus, **le délai de déclaration de sinistre, initialement fixé à 5 jours est étendu à 30 jours**

>> Pour toute urgence de relogement, d'accompagnement spécifique ou psychologique, l'assistance Macif est mobilisée au **0 800 774 774**.

>> Les sociétaires Macif peuvent déclarer leurs sinistres en ligne sur le site macif.fr ou par téléphone au **09 69 39 49 49**.

>> Les points d'accueil Macif des départements sinistrés ont également adapté leur organisation afin de recevoir les sociétaires.

Sur www.macif.fr, des **fiches pratiques « Inondation / Tempêtes et orages et grêles : comment s'y préparer ? »** sont mises à disposition afin d'informer et d'accompagner au mieux les sociétaires Macif : se préparer, protéger, nettoyer et faire sécher, faire sa déclaration de sinistre, ...

>> Des Conseils pour réagir face à un sinistre et faciliter la prise en charge de son assurance :

- Contacter votre assurance et votre assistance au plus vite :

- Si vous êtes locataire, contacter au plus vite votre propriétaire pour que ce dernier s'occupe de faire la déclaration à son assurance
- Si vous êtes propriétaire, faire votre déclaration de sinistre au plus vite.
- Faire appel à l'assistance pour mettre en œuvre les mesures conservatoires et ne pas prendre de risques

- En attendant l'expert :

- Lister les dommages et prendre des photos
- Ne rien jeter avant le passage de l'expert
- Constituer le dossier d'indemnisation : lister les biens endommagés avec l'estimation de leurs valeurs et de leurs anciennetés et réunir les justificatifs (factures des biens endommagés, photos, ...)
- Ne pas engager de premiers travaux de réparation

A propos de la Macif • Assureur mutualiste, la Macif protège au quotidien ses 6,37 millions de sociétaires adhérents ou clients avec des offres et services simples et utiles en assurances dommages, santé-prévoyance et finance-épargne. La Macif a réalisé un chiffre d'affaires de près de 6,95 milliards d'euros en 2024. Gérant plus de 19 millions de contrats, elle compte près de 12 000 salariés qui exercent tous en France au sein d'un réseau de plus de 450 points d'accueil physiques et téléphoniques. La Macif a été réélue marque préférée des Français dans la catégorie Compagnies d'assurance en 2024.

Macif, une marque Aéma Groupe • Mutualiste dans l'âme, activiste par conviction, Aéma Groupe est le groupe mutualiste de protection né du rapprochement entre Macif et AÉSIO mutuelle. Avec l'acquisition d'Abeille Assurances en 2021 suivie de la création d'Ofi Invest en 2022, Aéma Groupe réalise un chiffre d'affaires de 16,1 milliards d'euros en 2024. Ses plus de 20 000 collaborateurs et 1 800 délégués œuvrent au quotidien pour accompagner et protéger 12,1 millions d'assurés. Multimarques, multiréseaux et multimétiers, Aéma Groupe couvre l'ensemble des besoins de protection (assurance dommages, santé-prévoyance, épargne-retraite et gestion d'actifs). Aéma Groupe veut apporter des réponses éclairées, constructives et humaines face aux grands enjeux de protection liés aux transitions actuelles. En poursuivant la construction d'un acteur mutualiste de premier plan, il crée un modèle inédit, hybride

Contacts presse :

Marion Quint - 06 28 11 56 38 - mquint@macif.fr
Marina Ducros - 06 13 55 57 98 - mducros@macif.fr